

“rien ne justifie qu'on anticipe l'application d'un texte non voté et dont l'équilibre final reste encore incertain

La réorganisation d'EDF, soumise aujourd'hui pour avis, est directement liée au projet de loi sur la transition énergétique.

Si on peut difficilement reprocher à EDF, entreprise publique, de s'inscrire dans le cadre de la loi, rien en revanche ne justifie qu'on anticipe l'application d'un texte non voté et dont l'équilibre final reste encore incertain.

Cette précipitation intervient dans un contexte où le personnel considère cette transition énergétique comme un facteur de fragilisation de notre entreprise (hydraulique et nucléaire) et de hausse des coûts pour les usagers.

Ce préambule énoncé, nous voulons faire plusieurs observations.

CONCERNANT LA MÉTHODE

Le dossier pour avis reste sur les grands principes et nous laisse aveugle sur la phase 2 de mise en œuvre.

Cette approche incite les syndicalistes que nous sommes à la prudence.

L'expérience montre que ces approches par séquences successives ne présagent jamais

rien de bon et/ou sont synonymes de facteurs de risques sociaux pour les salariés.

Un dialogue social, suffisamment en amont du choix de méthode, aurait permis d'exprimer notre préférence d'une demande d'avis sur un dossier global et concerté, c'est-à-dire phase 1 et phase 2.

Ceci aurait eu l'avantage d'intégrer les orientations stratégiques qui ne sont, à ce jour, toujours pas formalisées.

SUR LE FOND DU DOSSIER ET EN TENANT COMPTE DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSES COMPLÉMENTAIRES, NOUS FAISONS L'ANALYSE SUIVANTE :

Sur le secteur nucléaire, contre les 75 % actuels de part du nucléaire dans le mix énergétique français, devons-nous aller, coûte que coûte et à marche forcée, vers un objectif en 2025 de 50 % ?

Les Orientations stratégiques que vous nous présenterez le 26 mars prendront-elles en compte cet objectif gouvernemental ?

Ces objectifs politiques ne remettent-ils pas en question le projet industriel Grand Carénage pour l'ensemble du parc nucléaire, qui constitue un des enjeux de cette réorganisation.

D'autre part, vous évoquez l'étude de solutions alternatives à la fermeture de FESSENHEIM : vu les annonces publiques récentes du Président de la République, êtes-vous en mesure de nous confirmer que des options sont encore possibles sur ce sujet ?

Sur ce point, nous tenons à réaffirmer notre totale opposition à une décision purement politique, qui reste pour FO un non-sens industriel, économique et social.

En lien avec ce secteur d'activité et concernant l'un des grands enjeux évoqué pour 2015 de renforcer la coopération AREVA-EDF, l'actualité très récente et notamment les déclarations du Ministre de l'Économie, interrogent sur le niveau de coopération souhaitée ou envisagée. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

Pour le Thermique à flamme, est affirmée à ce jour une absence d'impact, mais là encore, nous sommes aveugles quant à son devenir à court terme, puisque renvoyé sur le dossier stratégie du mois d'avril.

Toutefois, nous sommes heureux d'apprendre que la production thermique, avec ses capacités de production de pointe constitue un

enjeu important pour le Groupe.

Quelle cohérence alors avec la volonté affichée de fermeture du site d'Aramon ?

Concernant le Pôle Énergies Renouvelables : en réunissant EDF Énergies Nouvelles, entité hors statut, au motif qu'elle fait principalement de l'ingénierie, et la DPIH, dont l'ensemble du personnel est au statut y compris l'ingénierie, vous inquiétez fortement et à juste titre les personnels de l'hydraulique qui constatent que des engagements ont été pris au travers d'ambitions affirmées, mais doutent de leur pérennité. C'est donc la prudence, voire le manque de confiance, qui prédomine devant un tel montage, la filiale et sa direction prenant le contrôle du dispositif Pôle EDF Energies Renouvelables.

Si un tel dispositif était mis en œuvre avec toutes les entités support d'EDF SA, nous serions dans l'antichambre de leur filialisation.

Concernant l'éclatement de la DIN, celle-ci aura pour effet négatif induit de rendre davantage délicats les mouvements entre les futures Directions Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire et Parc Nucléaire et Thermique.

Sur ce point, le retour d'expérience montre qu'au fil du temps, entre Divisions actuelles, et, pire, entre Directions, la mobilité est une gageure, pour ne pas dire un parcours du combattant pour les salariés, tant sur le plan fonctionnel que géographique.

Concernant la prévision de rattachement d'entités aux activités multiples à une même Direction, ne les positionnant plus comme transverses, existe un risque fort de tiraillements des salariés entre les différents projets.

Concernant le Pôle Clients, Services et Action Régionale, le document initial évoque la mise en place d'une stratégie offensive dans le domaine des services énergétiques, s'appuyant notamment sur DALKIA.

Cette stratégie devrait répondre aux évolutions technologiques et à la décentralisation aux territoires et métropoles de compétence dans le domaine de l'énergie.

Dans le cadre du projet de développement du Groupe sur le marché des services énergétiques pour les clients Entreprises et Collectivités, le paysage des filiales Groupe évolue.

Les compléments apportés mériteraient d'être plus explicites, par exemple sur l'évo-

lution de la coopération entre la Direction Commerce et DALKIA, les engagements pris à date n'engageant que ceux qui y croient.

Pour évaluer les impacts sociaux des salariés concernés, nous redemandons que soit intégrée au dossier de présentation stratégique à venir, la politique commerciale du groupe EDF, annexée de la note juridique promise quant aux règles à respecter dans le cadre des coopérations entre EDF et DALKIA.

La notion de supervision des filiales reste floue quant aux prérogatives données aux membres opérationnels du COMEX, ce qui ne permet pas de pouvoir évaluer les impacts pour le personnel et sur les relations entre les structures EDF SA et les filiales des Directions ou les pôles.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Plus globalement, le document complémentaire au dossier apporte des précisions utiles à la compréhension du sens que vous donnez à cette réorganisation.

Il constitue certes un affichage de bonnes intentions, mais pour ce qui est des impacts sociaux et organisationnels, il renvoie systématiquement à la phase 2, avec la difficulté pour nous de méthode évoquée en

début de déclaration.

EN SYNTHÈSE :

Il aura fallu une pression des représentants du personnel pour avoir des compléments d'informations importants qui auraient dû, dans la perspective d'une volonté de transparence et de mise en place d'un vrai dialogue social, être intégrés dès le départ dans le dossier CCE présenté début février.

Vous avez fait le choix de nous présenter le dossier pour avis sur des grands principes alors que nous sommes en aveugle sur la phase 2 de mise en œuvre.

L'avis est demandé sur les principes de réorganisation alors que les orientations stratégiques ne nous seront présentées que fin mars.

Enfin nous constatons que vous réorganisez l'entreprise alors que la loi sur « la transition énergétique pour une croissance verte » n'est pas encore votée. Elle comporte bien des incertitudes et renvoie à des décisions ultérieures qui pourraient s'avérer irréalistes et extrêmement coûteuses pour l'entreprise et les usagers.

Résultat de la consultation de l'organisme :

pour : 0
contre : 20
abstention : 0

Le projet de réorganisation d'EDF reçoit un avis négatif unanime de la représentation du personnel.

L'équipe FO en CCE, Denis CATTIAUX et Bruno JAYLE, Jean-Paul BREISCHTROFF / Invité expert Maurice ISLER.